

Le Conseil est bien décidé de faire en sorte que les ootrois, à l'avenir, servent à améliorer les races. Or, les croisés de tous genres ont plutôt pour effet de détériorer qu'améliorer les races.

Ed. A. B.

**ANIMAUX A ENREGISTRER.**—*Monsieur N. V., Bayot.*—Au sujet de votre lettre du 8 février dernier, demandant les moyens de faire enregistrer un cheval canadien et d'autres animaux, j'ai le plaisir de vous dire que pour le cheval canadien, vous aurez à nous envoyer 1. Une description de l'animal en question. 2. Des détails au sujet de son poids, sa hauteur au garrot. 3. Sa généalogie aussi loin que vous pourrez monter; par généalogie, j'entends quelques mots d'explication de ses pères et mères, de génération en génération. Si par votre enregistrement, il appert que votre cheval soit bien canadien, nous l'enregistrerons avec grand plaisir, sans qu'il vous en coûte un seul sou. Quant à vos autres animaux, vous aurez à nous dire à quelles races ils appartiennent, et à nous prouver que ces races sont tout à fait pures, sans mélange de sang étranger.

Les enregistrements autorisés par le Conseil d'agriculture sont gratuits excepté pour les moutons et les cochons, qui coûtent 25 cts. par tête, ce qui ne couvre pas les frais.

E. A. B.

**Les sociétés d'agriculture—Reproducteurs enregistrés.**

La correspondance qui suit intéresse tous les membres des sociétés d'agriculture :

*Monsieur.*—En réponse à votre lettre du 16 janvier courant qui m'a été adressée, j'ai l'honneur de vous informer que votre société n'est tenue d'offrir des prix aux races pures que pour les mâles dans les classes bovines, ovines et porcines. L'article 31 des règlements du Conseil viendra en force cette année. Vous remarquerez qu'il est défendu d'offrir à l'avenir des prix dans ces trois classes pour des animaux mâles non enregistrés.

Je vous ferai observer qu'il est maintenant facile de se procurer dans la province, à des prix comparativement modiques, des reproducteurs mâles, surtout des races Jersey, Jersey-Canadiennes, Canadiennes, et Ayrshires, ainsi que des diverses races porcines et ovines les plus appréciées ici. Or vous connaissez mieux que bien d'autres la nécessité qu'il y a de se servir de mâles parfaitement purs, du moment que l'on veut obtenir des produits de choix. Ce règlement est donc tout-à-fait à l'avantage des membres des sociétés d'agriculture. Il est important d'encourager vos membres à se procurer des reproducteurs enregistrés et le Conseil favorisera de toutes ses forces, j'en suis sûr, tout règlement à cet effet.

ED. A. BARNARD.

### Comment créer les cercles.

**QUESTION.**—Plusieurs cultivateurs de cette paroisse ont manifesté le désir de former un cercle agricole, mais personne ne sait comment s'y prendre, aussi, nous recevions avec reconnaissance tout renseignement se rapportant à la formation de ces sociétés, ainsi que formule de constitution, etc.

ORDAN, Q.

**RÉPONSE.**—1. Assurez-vous le bienveillant concours de M. le curé de la paroisse. Cela nous paraît indispensable au maintien du cercle.

2. Réunissez-vous en nombre suffisant pour assurer un auditoire moyen de 20 à 25 personnes intéressées. Nous sommes d'avis que les mères de famille ont autant d'intérêt au succès de la culture que leurs maris et sauront suggérer des questions très utiles.

3. Encouragez la présence des mères de familles aux séances des cercles.

4. Que les plus intéressés lisent le *Journal d'agriculture* avec soin et qu'ils soient prêts à soumettre à la discussion les articles qui intéresseront les membres du cercle.

5. Que quelqu'un dans l'assemblée s'engage à faire l'essai

des choses qui paraissent être utiles et que le cercle ne manque pas de demander la solution des essais ainsi faits.

6. Tâchez qu'une personne de bonne volonté fasse à chaque séance un court résumé de ce qui se fera dit de vraiment utile au cercle et que ce résumé soit lu et approuvé au commencement de la séance subséquente.

7. Qu'au moins tous les trois mois on se donne la peine d'écrire au *Journal* et faire rapport au plus tôt des questions soulevées au cercle et sur lesquelles on n'a pas obtenu une solution satisfaisante.

8. Invitez M. J. O. Chapais, Asst. Commissaire de l'Industrie laitière (adresse, St-Denis, en bas Q.) à donner une conférence. M. Chapais se fera un devoir de se rendre (gratuitement) à toutes telles invitations. En vous adressant également au Commissaire de l'agriculture, à Québec, on vous enverra probablement un nouveau conférencier—toujours gratuitement.

En résumé, réunissez-vous sous la présidence d'un ami éclairé et dévoué de la paroisse. Etudiez ensemble ce qui rendra l'agriculture plus prospère, c'est-à-dire plus payante chez-vous. Tenez un registre de vos délibérations, consultez le *Journal* et bientôt vous serez surpris des progrès qui se feront dans votre paroisse.

Quant aux réunions, nous conseillons de les faire une fois par mois le soir, sur semaine, quand il y a clair de lune. Dans le temps des semailles et des travaux, il vaut mieux ne pas avoir de réunion. Ne comptez pas sur les réunions le dimanche. Ce jour là, les curés ont plus d'ouvrage qu'ils n'en peuvent faire.

ED. A. BARNARD.

### L'ensilage et les sociétés d'agriculture.

La lettre qui suit est écrite par un des officiers les plus dévoués parmi les membres des sociétés d'agriculture. Nous publions sa manière de voir tout en espérant qu'à l'avenir on ne se contentera pas du bien que se font trois ou quatre personnes dans un comté, mais que l'on s'efforcera de généraliser ce bon exemple, jusqu'à ce que les silos soient aussi communs que ne sont les étables ou les granges aujourd'hui.

Notre correspondant se trompe en disant que les officiers en question ne voulaient pas se décerner des prix à eux-mêmes puisqu'il ont bâti leurs silos depuis longtemps et que les prix offerts ne devaient être donnés qu'aux silos construits en l'année 1891.

Le Conseil d'agriculture a offert cette année deux mille piastres à distribuer en prix en vue d'encourager la confection des silos dans chacun des comtés du pays. Les résultats ont été excellents comme le prouvera le rapport que nous en publierons prochainement.

Malheureusement, dans plusieurs comtés où l'ensilage était connu et pratiqué, les sociétés d'agriculture n'ont pas jugé utile d'offrir les prix que s'engageait à donner le Conseil d'agriculture—lesquels prix n'étaient offerts que pour les silos construits cette année. Nous croyons que ces sociétés ont eu grand tort, puisqu'elles ont privé un nombre considérable de leurs membres de chercher à obtenir ces prix en construisant de nouveaux silos et en répandant ainsi autour d'eux un excellent exemple. Nous espérons que si ces primes se renouellent l'année prochaine, on verra de nouveaux silos se construire dans chacune des paroisses du pays.

ED. A. BARNARD.

En réponse à votre lettre, j'ai l'honneur de vous informer que la société d'agriculture n'a pris aucune action pour l'inspection des silos. Il y a cependant trois propriétaires de silos qui réussissent très bien depuis plusieurs années. Nos principaux officiers de la société sont les propriétaires de ces silos. Depuis cinq ou six ans que ces Messieurs pratiquent le silo avec succès dans trois paroisses du comté, les cultivateurs ont eu l'avantage de voir ces silos, mais ces messieurs n'ont malheureusement pas trouvé d'imitateurs. Leurs fermes sont situées